a maçonnerie, une cachette vient à se révéler, ou bien un escalier dérobé à côté duquel on avait passé jusque-là sans se douter de son existence. On y entre ravi, on se met à marcher dans son propre mur. Quand c'est le mur de la vie privée, et qu'on marche dans le mur d'autrui, — l'intérêt de la trouvalle est plus vif encore.

Sœur de lait de Napoléon III et filleule de la Reine Hortense, Mme Cornu fut, en même temps, l'amie du grand agitateur Mazzini et de bien d'autres démocrates en France et en Italie. Plusieurs fois Mazzini s'est caché chez elle, à Paris. Si les mémoires annoncés ne trompent pas notre attente, ils pourront éclairer d'un jour singulier les relations de l'Empereur des Français avec la révolution italienne, et les attaches de jeunesse que sa politique, une fois qu'il fut monté sur le trône, traînait comme un fil à la patte.

Mieux que personne au monde, M. Cernuschi pourrait nous raconter comment en 1850, lors de l'expédition du général Oudinot, certain révolutionnaire italien se trouvait en fort mauvais point devant le conseil de guerre, et dut peut-être son salut à la protection de Mme Cornu, que les travaux d'art de son mari avaient amenée en Italie. La même bonne fée obtint plus tard, par son crédit sur le chef de la France, et malgré l'opposition formelle de M. Maupas, que son protégé, d'abord interné à Poitiers, eût la licence de venir à Paris, où ses conceptions financières devaient le conduire à la fortune. Cela lui permit de donner, en 1870, cent mille francs au comité anti-plébiscitaire, et l'homme qui dut être le moins surpris de cette largesse dirigée contre lui, c'est Napoléon III, le plus reconnaissant des hommes, mais aussi le plus sceptique en matière de reconnaissance.

Je me hâte d'ajouter que le très remuant Italien en question ne pratique pas l'indépendance du cœur envers Mme Cornu. Quand il apprit l'abandon et presque la misère dans laquelle elle finissait ses jours à Longpont, il sollicita d'être son argentier. Elle, qui n'avait jamais rien demandé, même à l'Empereur, que pour les autres, serait morte de faim sans une plainte. L'Italien lui apporta six mille francs, la veille de sa mort, dans cette petite chambre du premier étage d'où elle ne sortait plus et où sa plume et son cerveau travaillaient toujours.

∴

Elle est morte comme elle avait vécu : démocrate et diplomate, et aussi ce que l'on est convenu d'appeler : esprit fort.

Ce qu'elle critiquait surtout chez son frère de lait, c'était ce qu'elle appelait *sa tendance au mysticisme*: « Croiriez-vous, disait elle un jour en parlant de lui, qu'il est incapable de faire un pas sans invoquer la Vierge Marie. Il a adoré sa mère, la reine Hortense, et on dirait qu'il confond dans son culte sa propre mère et la mère d'un Dieu sans lequel il ne conçoit pas le monde. »

Aussi peu catholique que possible, Mme Cornu sut pourtant, par son habileté aux négociations difficiles, conquérir, en 1848, à la candidature présidentielle du prince Louis, le suffrage de M. Veuillot. Elle vint le trouver sous prétexte de traiter une question d'art religieux relative aux travaux de son mari et, incidemment, par ce qu'elle dit du Prince candidat, lui gagna le grand écrivain de l'*Univers*. Plus tard, elle servit aussi d'intermédiaire entre le Prince et Proudhon. Une vraie Des Ursins bourgeoise !

Est-il exact qu'elle ait collaboré, comme on l'a dit, aux *Idées napoléoniennes* ? Elle travailla en tous cas, à l'évasion de Ham, et c'est à elle que le prisonnier s'était adressé pour faire élever les deux fils qu'il avait eu pendant sa captivité, et dont la première enfance fut confiée à un vieux soldat, portier chef du jardin des Plantes. Placés plus tard à Sainte-Barbe, ils devinrent le comte d'Orx et le comte de Labène. Ce dernier, qui épousa la fille du journaliste financier Paradis, est mort il y a à peine un an.

En résumé, Mme Cornu nous apparaît, avant la lecture de ses mémoires, comme personnifiant le bonapartisme de la veille et de l'avant-veille, celui des amorces démocratiques, et elle lui resta fidèle invariablement à travers les différentes phases du règne. Elle fut à la fois une sœur et un censeur dans ses rapports avec l'Empereur, méconnut l'impératrice et resta étrangère à la cour. Ses amitiés politiques demeurèrent révolutionnaires ; en fait de gens de lettres (elle-même n'était-elle pas à peu près un homme de lettres ?) elle aima surtout Flaubert, Bouilhet et M. Renan,

C'est à elle que l'auteur de la *Vie de Jésus* dut, à une heure difficile de sa vie, d'être chargé d'une mission scientifique, en Terre-Sainte, dont M. Lockroy, presque adolescent, si je ne me trompe, faisait partie.

Aux temps de sa prospérité, on appelait volontiers Napoléon III : le Sphinx. Quand son astre se fut éclipsé, Préault l'appela « un Sphinx sans énigme. » On pourrait dire des mémoires annoncés de Mme Cornu qu'on y verra le Sphinx expliqué par une énigme, — car jusqu'à nouvel ordre, il reste bien de l'énigme dans cette Egérie occulte, inconnue et célèbre.

POPINOT.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 11 novembre 1882

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Dépôts de projet

M. FALLIÈRES dépose un projet de loi sur les récidivistes.

Discussion du budget des cultes

M. FALLIÈRES expose que la discussion relative au budget des cultes et de l'Etat, vient en plus utilement après la conclusion, chargé de cette question, sans dépôt de rapport.

Actuellement, il suffira au gouvernement de déclarer qu'il se tiendra sur le terrain concordataire et demandera à la Chambre, de repousser toute proposition tendant à l'abroger.

M. J. BOCHE répond qu'il ne demande pas aujourd'hui l'abrogation du Concordat, mais qu'il veut son exécution stricte, dans les limites légales.

L'orateur compare les chiffres primitifs du budget des cultes accordés par le Concordat et les chiffres actuels ; et montre que le budget des cultes a constamment augmenté.

L'orateur ne voit aucune raison de maintenir le budget des cultes tel qu'il est présenté par la commission, et il demande de le rendre aussi strictement concordataire que possible

Il termine en énumérant les nombreuses ressources disponibles que le clergé emploie contre la République. Si le budget des cultes était supprimé, le clergé consacrerait ces ressources à l'entretien du culte et non à des œuvres de combat.

MGR FREPPEL, évêque d'Angers, répond que l'obligation pour l'Etat de pourvoir à l'entretien du culte, n'a pas son origine dans le Concordat, mais dans un titre antérieur.

Bien supérieure est cette dette de justice.

L'orateur dit que cette obligation était établie dans un décret de 1789, qu'elle a été ensuite confirmée par consultation juridique, qu'elle subsiste encore, et subsisterait même après l'abrogation du Concordat.

M. GUICHARD monte à la tribune.

M. J. ROCHE, ayant terminé son discours par un appel à la conciliation, M. ANDRIEUX dit que la question est mal choisie, pour faire un appel à l'union, quand on propose de froisser l'opinion d'une grande partie de la nation. (Interruptions.)

L'orateur accuse le discours de M. Roche de respirer la passion. Il termine en demandant une politique de véritable fraternité. (Réclamations à l'extrême-gauche.)

M. CLOVIS HUGUES reproche à M. Audrieux, d'avoir crocheté les serrures.

Après des observations de MM. Madier de Montjau et Boisset, qui soutiennent que la France n'est plus catholique et que le Concordat n'existe plus, la Chambre décide par 351 voix contre 131, de passer à la lecture des articles du budget des cultes.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

LE MOUVEMENT ANARCHISTE

Les anarchistes à Montluçon

On lit dans le *Centre*, de Montluçon :

« Depuis quelques jours, il n'est bruit dans la ville que de lettres de menaces adressées à divers personnages. Ces bruits ne sont pas sans fondement, paraît-il, car nous avons pu constater la nuit dernière un déploiement inusité de surveillance sur la place Notre-Dame et à l'entrée de la Gare. D'autre part, on nous que, depuis deux jours, les 100 hommes composant la garnison sont consignés avec supplément de munitions, et même la nuit, sont tenus prêts à toute éventualité. »

La situation à Lyon

Lyon, 11 nov.

Un fonctionnaire important du service de la sûreté publique est parti hier pour Lyon. Si la situation du département du Rhône l'exige, M. Schnerb quittera immédiatement Paris pour le rejoindre.

—

Le nouveau préfet de Lyon, M. Massicault, devait, aussitôt après son installation, venir rendre compte au ministre de l'intérieur de la situation de son département.

Il vient de télégraphier que son absence était impossible en ce moment où les esprits sont surexcités et où il est utile que toutes les mesures nécessaires soient prises en prévision des événements à venir.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

La commission du budget

Paris, 11 nov.

La commission du budget se réunira lundi pour entendre les explications de M. Tirard. La commission entendra également le ministre des travaux publics.

L'extrême-gauche et les affaires de Montceau

Paris, 11 novembre.

L'extrême-ganche a entendu, aujourd'hui, M. Laguerre sur les affaires de Moutceau-les-Mines. Elle a remis sa décision à lundi. Il est possible qu'elle décide de demander une enquête.

Si l'enquête est repoussée, l'extrême gauche ordonnera une enquête privée par plusieurs de ses membres. Le gouvernement est toujours décidé à repousser cette enquête, mais il acceptera l'interpellation immédiate à ce sujet.

Paris, 11 novembre

M. Laguerre, devant l'extrême-gauche, s'attache à démontrer que les actes délictueux de Montceau sont faits par nne bande étrangère au centre minier de Montceau. Ils sont imputables à l'influence étrangère et à la surexcitation cléricale.

L'hygiène industrielle

Paris, 11 novembre.

MM. Félix Faure et Martin Nadaud vont déposer aujourd'hui une intéressante proposition de loi sur l'hygiène industrielle. Cette proposition a pour objet d'assurer la salubrité des établissements industriels et la sécurité des personnes qu'ils emploient et s'applique aux manufactures, fabriques, usines, mines, chantiers et ateliers.

Des agents spéciaux, avec le titre d'inspecteurs des fabriques, sont créés à l'effet d'assurer l'exécution des mesures qui seront prescrites par un règlement d'administration publique, des pénalités sont édictées pour les industriels qui voudraient se soustraire à ces mesures.

La proposition de MM. Félix Faure et Nadaud prévoit le cas où, après enquête, des travaux de sûreté où même la fermeture d'un établissement défectueux au point de vue de l'hygiène pourrait être imposés aux industriels.

L'extrême-gauche et les troubles de Montceau

Paris, 11 novembre.

L'extrême-gauche, après avoir entendu M. Laguerre, a entendu M. Léger-Bersœur, rédacteur de l'*Avenir républicain* de Saône-et-Loire, également sur l'affaire de Montceau-les-Mines, puis elle s'est ajournée à lundi pour prendre une décision.

La réapparition de M. Albert Grévy

Paris, 11 novembre.

La majorité semble persister dans son intention d'attribuer le fauteuil de vice-président laissé vacant par la mort de M. de Larcy à un membre de la droite, à quelque époque qu'ait lieu l'élection;

Cependant, comme il faut tout prévoir, si l'accord sur le nom du candidat ne se fait pas entre la majorité de la droite, un certain nombre de membres et la gauche songeraient à reporter leurs voix sur M. Albert Grévy.

Nouvelles Diverses

Le conseil des ministres

Paris, 11 nov.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

Au début de la séance, M. Fallières déclarera que le gouvernement est d'avis que les questions relatives à l'abrogation du Concordat ne doivent pas être abordées incidemment, à l'occasion de la discussion du budget des cultes qui a commencé aujourd'hui.

Il rappellera que la commission parlementaire chargée d'étudier spécialement ces questions, a terminé son travail et qu'elle est prête à déposer son rapport.

Le débat pourra être alors abordé dans ses grandes lignes avec plus de profondeur et en dehors de toute préoccupation budgétaire.

Le ministre ajoutera pour ne pas laisser subsister d'ambiguïté sur la politique religieuse du cabinet, que le gouvernement a décidé de maintenir le Concordat.

C'est M. Develle, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et spécialement chargé de l'administration des cultes, qui soutiendra à la tribune la discussion de ce budget. Il défendra les chiffres de la commission contre les réductions qui pourraient être demandées.

Le Conseil s'est également occupé du projet de loi sur les récidivistes présenté par M. Fallières, ministre de l'intérieur.

Ce projet est intitulé: Projet de relégation aux colonies de certains criminels et de certains coudamnés.

Le terme de relégation a été employé, parce que la relégation ne sera pas considérée comme constituant nne peine.

La relégation pourra être prononcée pour récidive de crime à crime eu l'espace de douze ans, ou cinq condamnations pour vagabondage qualifié.

Le vagabondage simple ne donnera pas lieu à la relégation.

Les ministres ont décidé que le gouvernement s'opposera à toute demande d'enquête sur les affaires de Montceau-les-Mines ; admettre cette enquête alors que la justice est saisie, ce serait établir une confusion entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif ou le pouvoir parlementaire, selon que cette enquête devrait avoir lieu simultanément par l'une ou l'autre de ces deux dernières voies.

Le général de Galliffet à l'Elysée

Paris, 11 nov.

Le général de Galliffet a été reçu hier à l'Elysée, par le président de la République avec lequel il s'est longuement entretenu.

La déclaration devant les anciens premiers ministres

Paris, 11 nov.

On a beaucoup remarqué que les journaux d'ordinaire inspirés par M. Gambetta et par M. de Freycinet ont apprécié la déclaration du ministère avec une bienveillance toute relative. On dit que ces deux personnages garderont nne attitude expectante devant M. Duclerc pendant toute la première partie de la session

Une mesure impopulaire

Paris, 11 nov.

Il paraît que le plan de colonisation du Cougo préparé par M. de Brazza, rencontre une assez vive opposition au ministère de la marine.

Dans ce département, on voudrait que tout l'effort de la France se portât sur le Séuegal;

L'amiral Jauréguiberry, notamment, insistait dans ce sens.

L'élection de M. Jules Simon

Paris, 11 nov.

L'Académie des sciences morales et politiques a procédé aujourd'hui à la nomination de son secrétaire perpétuel, en remplacement de M. Mignet, démissionnaire :

Voici le résultat :

Nombre de votants	43
Majorité aosolue	22
Jules Simon	40
Picot	1
Bulletius blancs	2

M. Jules Simon est né le 31 décembre 1814 ; il fait partie de l'Académie des sciences morales et politiques (section de morale), en remplacement de M. Dunoyer depuis 1863 Il est membre de l'Académie fraucaise, en remplacement de M. de Rémusat, depuis le 16 décembre 1875.

Cette nouvelle situation procure à M. Jules Simon six mille francs d'honoraires, comme secrétaire perpétuel, sans compter les jetons de présence qu'il touche dans les deux classes de l'Iustitut dont il fait partie.

De plus, les secrétaires perpétuels de l'Iustut sont logés gratuitement au palais Mazarin, chauffés, éclairés, etc.

Mouvement préfectoral

Paris, 11 novembre.

Le *Temps* croit savoir que M. Assiot, préfet du Vaucluse, est nommé préfet du Puy-de-Dôme, et sera maintenu, sur sa demande, à Avignou.

M. Dugrosnlez serait nommé préfet du Puy-de-Dôme.

La France au Tonkin

Paris, 11 novembre.

La demande de crédits pour l'expédition du Tonkin sera prochainement déposée.

Elle s'élève à 17 millions.

Aucune résistance sérieuse ne paraît à redouter de la part des Chinois; mais on dit que l'Angleterre profite de notre fâcheuse situation diplomatique pour soulever des objections.

EN ALGÉRIE

Le mouvement antisémitique en Algérie

Oran. 11 novembre.

A la suite des troubles antisémitiques, la municipalité a suspendu les représentations théâtrales.

ÉTRANGER

L'Italie et la question tunisienne

Rome, 11 novembre.

L'*Agence Stefani* dit, à propos des nominations de M. Decrais et de M. Menabréa, qu'il ressort des communications échangées entre Paris et Rome, l'intention des deux pays de resserrer les liens d'amitié, et d'arriver à un arrangement équitable sur la question tunisienne.

Le procès du majordome papal

Rome, 11 nov.

Les journaux annoncent que dans le procès intenté au majordome papal, par Martinocci et l'architecte du Vatican, la Cour a confirmé le jugement du tribunal civil, c'est-à dire qu'elle a décidé que les tribunaux italiens étaient compétents.

L'état sanitaire des troupes anglaises

Le Caire, 10 novembre.

La statistique médicale constate, à propos de l'état sanitaire de l'armée d'occupation anglaise, qu'il y a eu, du 1er au 9 novembre, 15 décès à Alexandrie, 26 au Caire, et qu'il y a parmi les troupes en garnison au Caire, nn dixième euvirou de malades.

Notre expulsion d'Egypte

Paris, 11 nov.

Le monde politique anglais est convaincu quela France n'obtiendra rien dn cabinet de Saint-James, dans le règlement de la question égyptienne.

Il en donne pour raisons : d'abord le rejet de la proposition Freycinet, qui a été comme une renonciation aux avantages de l'action collective jusque-là exercée dans la vallée du Nil par la France et par l'Angleterre ; ensuite, l'assurance qu'a reçue M. Gladstone que l'Allemagne n'entraverait eu rien les prétentiens de la Grande-Bretagne au Caire.

Exposition de Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 11 nov.

Liste des exposants et prix obteuns par la section française à l'Exposition continentale de Buenos-Ayres en 1882.

Section des machines

Graud prix (médaille d'or)

Compagnie de Fives-Lille. — Appareils de sucrerie.

Le choléra en Chine

Madrid, 11 nov.

La réapparition dn choléra en Chine est officiellement signalée.

Nigra, ancien président de la Répnblique espagnole est mort

Les troubles de Vienne

Vienne, 11 nov. 9 h. 40 matin.

La nuit d'hier s'est passée sans désordres. L'arrivée d'un détachement de l'ambulance a produit nu effet calmaut. La foule s'est dispersée immédiatement.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Mort de M. Figueras

Paris, 12 novembre

M. Figueras, l'ex-président de la République espagnole, est mort.

Les évènements de Tunisie

Tunis, 12 novembre

Le nombre des dissidents rentrés en Tunisie s'élève à 40,000.

Ali Ben-Kalifa reste dans la Tripolitaine avec une bande de 2,500 pillards.

La grève des ouvriers en meuble à Paris

Paris, 12 novembre.

Quatorze patrons ont signé hier la trêve proposée.

Les ouvriers rentreront demain dans les ateliers.

Le travail reste suspendu dans les autres maisons, jusque acceptation dn programme des ouvriers.

La proposition Tirard

Paris, 12 nov.

On assure que, malgré l'opposition de M. Ribot, la commission du budget acceptera la proposition Tirard.

Saisie d'un journal

Le journal la *Vie parisienne* a été saisi hier.

Nominations diplomatiques

Paris, 12 novembre

Par décret inséré à l'*Officiel* de ce jour, M. Decrais est nommé ambassadeur au Quirinal, et M. Duprat, ministre au Chili.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ADJUDICATION. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que le mardi 5 décembre, il sera procédé à l'adjudication de l'exploitation du Cimetière communal.

La Mairie nous communique aujourd'hui la note supplémentaire qui suit :

« Le directeur du Cimetière est logé gratuitement et dispose d'un terrain d'une superficie de 600 mètres carrés pour y faire des plants.

» L'effet de l'adjudication commencera le 1er avril 1883, pour prendre fin le 31 mars 1886. L'administration municipale se réserve le droit de résiliation en cas d'établissement d'un nouveau Cimetière. »

MARCHÉ FRANC. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Un marché franc sera établi sur les places de la ville de Roubaix, le deuxième mardi de chaque mois, à partir du 12 décembre prochain.

» Les denrées alimentaires seulement exposées en vente seront exemptes, ce jour là, de toute espèce de droits de place. Les occupeurs actuels de places, abonnés avec la ville, conserveront ces dernières sous la condition qu'ils ne réclameront aucune indemnité on remboursement de droits sur ledit abonnement. »

ACTE DE PROBITÉ. — Un porte-monnaie contenant 8 à 9 francs a été trouvé aux Halles, par le sieur Lefebvre, Arsène, marchand de paille, qui l'a déposé au bureau de police.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Hier, vers minuit, un commencement d'incendie a eu lieu chez Mme veuve Debuchy, boulangère, rue du Tilleul, 2.

Le feu, qui avait pris dans la boulangerie, a pu être rapidement éteint par le garçon boulanger, aidé de Mme Debuchy, qui a malheureusement les mains assez grièvement brûlées.

UN IVROGNE INSATIABLE. — Hier, à 8 heures du soir, le nommé Camile Morel, garçon boulanger, demeurant à la Croix-Rouge, se trouvait en état d'ivresse, a brisé plusieurs vitres à la porte du cabaret du sieur Courcelle, son voisin, parce que celui-ci refusait de lui donner à boire.

UN IVROGNE FURIEUX. — Hier, vers neuf heures du soir, le nommé André Roger, journalier, demeurant à la Croix-Rouge, qui avait abandonné, il y a quelque temps, sa femme et ses enfants, est allé frapper à la porte de la maison qu'ils habitent, rue du Tilleul.

Femme et enfants ont dû s'enfuir devant les terribles menaces proférées contre eux par Roger, qui était en état complet d'ivresse.

Un procès-verbal a été dressé contre ce disciple de Bacchus.

Qui donc a dit que la comète — cette bonne comète qui fait nos délices depuis six semaines — était en train de disparaître ?

Elle est, au contraire, plus belle, plus brillante, que jamais.

Nous l'avons vue ce matin, vers 5 heures 1/2 étalant dans un ciel magnifiquement azuré, sa longue traînée lumineuse.

Par exemple, nous n'avons pas vu la comète-fille, qu'on chante de tous côtés.

Il est vrai que les enfants ne sont pas si matineux que les parents.

AVIS INTÉRESSANTS POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. J. Roblu, 99, rue Montmartre, achète au comptant les soldes d'articles pour tailleurs, boucles, boutons et tissus divers.

M. Drouet, 105, rue de Tureune, achète au comptant les seldes de confections pour dames et fillettes, peignoires, jupons de laine, matinée en flanelle, fichus, lingerie, chapeaux, etc

M. E. Gouguenheim, 41, rue de Turbigo, achètera au comptant, du 10 au 20 courant, les soldes de fleurs, plumes, lingerie, bonneterie, tissus, mercerie et articles de Paris. La maison a un acheteur pour tous genres de draperie et coupons, belle qualité en solde.

M. Klotz, 97, rue Richelieu, achète au comptant les soldes de draperies, soieries, lainages, bonneterie et lingerie.

MM. Barbagelata et Rolando, 38, rue Hanteville, ont des ordres en tissns et divers.

M. Dilsheimer, 38, rue Hanteville, a un acheteur allemand en tissus.

M. Lazary, 28, rne Cadet, reçoit la draperie et les tissus. Voir M. Alfred.

M. Pereira, rue Bandin, achète les articles tissus et divers, pas de lingerie.

TOURCOING

ADMISSION DANS LES GARES OU SUR LA VOIE FERRÉE DE PERSONNES ÉTRANGÈRES AU SERVICE DU CHEMIN DE FER. — Extrait des dispositions du règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer :

« La Compagnie du Chemin de fer du Nord a l'honneur de rappeler au public qu'aux termes de l'article 61 de l'ordonnance royale du 15 novembre 1846, il est défendu à toute personne étrangère au service du chemin de fer de s'introduire dans son enceinte, d'y stationner. Cette disposition est générale, absolue, et n'admet que quelques rares exceptions mentionnées dans l'article 62 de l'ordonnance précitée. Encore ces exceptions ne sont-elles acceptées que pour le plus grand intérêt de la police.

Il reste bien entendu que la facilité que le commerce doit avoir pour la manutention de ses marchandises n'est pas visée; non plus l'accès des bureaux par les routes ordinaires.

VOL DE LAINE. — Le 31 octobre dernier, un vol de laine d'nne valeur de 600 francs était commis dans la cour de la filature de M. Lorthiois, rue de Guines. Les voleurs s'y étaient introduits eu brisant une barricade et avaient pu arriver sans être remarqués, jusqu'à un hangard où se trouvait la laine

M. Vasseur, commissaire de police, chargé de l'enquête, recevait le lendemain la déclaration de deux douaniers qui avaient rencontré la veille à 6 heures 1/2 du soir, à 400 mètres environ de la filature Lorthiois, deux individus porteurs de chacun un sac, et qu'ils avaient arrêtés croyant avoir affaire à des des fraudeurs. Les sacs contenaient des bobines de laine, mais, vu l'heure peu avancée de la soirée et les réponsees catégoriques des deux individus, les douaniers les laissèrent passer, après avoir parfaitement pris leurs signalements qu'ils donnèrent à M. Vasseur.

Hier matin, le garde-champêtre Wattel rencontrait, rue de la Croix-Rouge, un nommé Edouard Lecoutre, âgé de 23 ans, couvreur, demeurant au Mont-à-Leux, condamné déjà plusieurs fois pour vol. Il crut reconnaître un des individus dont il avait le signalement. Il l'arrêta et il fit bien, car c'était l'un des voleurs; les douaniers, avec lesquels il fut confronté le reconnurent parfaitement.

Le complice de Lecoutre est connu, mais il a pris la fuite. On le croit en Belgique, où on espère le trouver bientôt.

LILLE

LE DRAPEAU BLANC A LA PRÉFECTURE. — On s'entretient beaucoup en ville du drapeau blanc arboré hier à la Préfecture. Une enquête est ouverte à ce sujet. La police recherche très activement l'auteur de *et acte audacieux*.

OBIT POUR LES MILITAIRES. — Samedi, à neuf heures et demie du matin, a eu lieu, dans l'église Saint Maurice, à Lille, une messe solennelle à l'intention des âmes des militaires tués à l'ennemi ou morts au service de l'armée française.

M. le chanoine Lasne, doyen de Saint-Maurice a prononcé une touchante allocution que nous donnons ci-après :

« Soyez hommes de cœur et combattez pour » votre peuple et la cité de votre Dieu : Le Seigneur aura ce qui est bon à ses yeux.

» En interrogeant les annales de l'histoire, nous voyons que chez tous les peuples, même dans la plus haute antiquité, on s'est attaché à conserver et à honorer la mémoire des soldats morts pour la patrie. Les Hébreux, les Grecs et les Romains nous ont laissé sur ce point des exemples mémorables. Ces hommes animés du plus pur patriotisme se seraient considérés comme coupables d'ingratitude, envers leurs illustres morts, s'ils avaient négligé de leur rendre les honneurs funèbres dus à leur vaillance. Et quel effet désastreux un tel oubli n'aurait-il pas produit sur l'esprit de la jeunesse appelée à braver les mêmes dangers sur les champs de bataille ?

» Donc, en entourant d'une auréole de gloire, ceux de ses enfants qui ont sacrifié leur vie pour la défense de la patrie, les magistrats de la cité avaient le droit de dire à chacun des nouveaux enrôlés sous la bannière de l'honneur : « Sois un homme de cœur et combas vaillamment pour ton peuple, si tu succombe, tu ne seras pas oublié, ton nom sera inscrit glorieusement dans les fastes de l'histoire ».

» C'est, sous l'inspiration de ce sentiment patriotique qu'a été établie cette cérémonie funèbre, qui, depuis quelques années à pareille époque, nous rassemble dans l'enceinte sacrée.

» L'initiative en est due au Comité des œuvres militaires qui porte ainsi grand intérêt à notre vaillante armée et, malgré tant de difficultés s'efforce de l'aider dans ses tâches importantes, mais les sympathies sont universelles et nous sommes heureux de constater que, depuis son institution, les autorités militaires se sont plu à lui donner la plus haute approbation. Sur ce terrain tous les cœurs français sont unis.

» Au sentiment de patriotisme que les paiens eux-mêmes ont connu les chrétiens ajoutent quelque chose de plus sacré et de plus utile : les prières pour les morts et le divin sacrifice pour le repos de leurs âmes glorieuses. La religion trace au soldat chrétien tout son programme dans ce texte déjà cité... « sois un homme de » cœur et combas pour ton peuple et la cité de ton » Dieu. Le Seigneur disposera de ta vie selon sa » volonté. Car les évènements de la guerre sont » variés et le glaive dévore tantôt l'un tantôt l'au- » tre. » Il faut donc au soldat chrétien ces quatre vertus. La vaillance au cœur, l'amour de la patrie, l'espérance de la cité céleste et la soumission à la volonté divine. Tel est le code de l'honneur.

» Mais si l'un d'eux vient à succomber, l'Eglise restera-t-elle insensible à son sort? Elle a des prières pour tous ses enfants, pourrait elle oublier ceux qui ont été victimes de leur dévouement.

» Nous ne mourons pas tout entier dit le poète latin, tandis que l'enveloppe terrestre va reposer dans ce sol d'où elle a été tirée, l'esprit remonte vers son principe qui est Dieu.

» Or, les honneurs profanes ne détachent pas l'horizon de ce monde passager; mais la prière accompagne l'âme immortelle dans ce monde futur où la durée est infinie. La séparation ne sera donc que pour peu de temps; en attendant, nous communiqnons avec ces âmes si chères en passant par l'unique médiateur : le cœur de l'Auguste victime qui s'immole sur nos autels et qui est la consolation des morts comme l'espérance des vivants. » »

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE. — Un nouvel et éclatant succès doit être inscrit à l'actif de la Faculté libre de médecine. De tous les étudiants qui ont fait en 1881-82 leur première année de médecine, pas un seul n'aura à redoubler ; tous sans exception ont été reçus et sont entrés en seconde année. Meilleur résultat est irréalisable.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES. — La Compagnie de Fives-Lille a obtenu le grand prix (médaille d'or) à l'Exposition continentale de Buenos-Ayres, en 1882, pour ses appareils de sucrerie ; et M. J.-J. Peyrussou, de Lille, a obtenu le second prix (médaille de bronze) pour ses machines à préparer le lin.

CHRONIQUE DES ARTS. — Le jeune Paul Schillio, qui a obtenu cette année un second prix au Conservatoire de Lille, vient d'être reçu deuxième sur 200 concurrents, au Conservatoire de Paris, dans la classe supérieure de M. Marmontel.

— Le commandant du génie De Rives, promu au grade de lieutenant-colonel, reste attaché dans ses nouvelles fonctions à la place de Calais; c'est lui qui aura la direction des travaux des trois forts détachés et des deux camps retranchés, qui doivent être construits autour de la nouvelle enceinte, qui englobe actnellement, les villes de Calais et de St-Pierre.

Ces travaux commenceront au mois de janvier prochain et devront être terminés en 2 années.

L'Administration des Domaines, va confier la démolition des vieilles fortifications de Calais, à celle des Ponts et Chaussées. On estime ce travail à la somme de cinq cents mille francs.

GRÈVES. — Hier, les ouvriers de la carosserie Lagache, rue Mackart, se sont mis en grève, à la suite d'un refus d'augmentation de salaire.

Ce sont les forgerons et les ajusteurs de l'établissement qui ont entraîné les autres ouvriers.

On assure que les chambres syndicales ont mis l'interdit sur l'établissement de M. Barrois et que les ouvriers ne rentreront pas lundi.

UN NOUVEAU JOURNAL. — On annonce pour le 17 décembre, l'apparition d'un nouveau journal hebdomadaire, coopératif et radical, rédigé par la fédération de la métallurgie du Nord.

Le principal but du nouvel organe de publicité serait de combattre le *Forçat*.

ACCÈS DE FIÈVRE. — On a retiré, samedi matin, de la rivière des Elites, le corps du nommé Duthoit, employé d'octroi, demeurant rue de Fives. Cet homme était très malade et avait été administré il y a quelques jours.

Voici les faits qui ont amené son suicide :

Pendant la nuit de vendredi à samedi, il se leva subitement et, pris d'un accès de fièvre, il voulut donner des coups de couteau à sa femme. Celle-ci ayant réussi à le désarmer, Duthoit sortit de chez lui et alla se noyer.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 11 novembre, le Conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Martial-Joseph Renaudot, soldat au 73e de ligne, désertion à l'étranger avec emport d'effets, en temps de paix. Trois ans de travaux publics.

Victor-Michel Lapieux, soldat au 127e de ligne, désertion à l'étranger en temps de paix, avec emport d'effets : Trois ans de travaux publics.

Jean-Louis Surelle, réserviste au 19e régiment de chasseurs à cheval, désertion à l'intérieur en temps de paix : Deux ans de prison.

Gontant-Jean-Baptiste Gervais, réserviste de la classe 1875, du recrutement d'Avesnes, insoumission à la loi sur le recrutement en temps de paix : Six jours de prison.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 10 novembre

Compte-rendu communiqué par la Mairie

Présidence de M. LÉON ALLART, Maire

Etaient présents : MM. Roussel, Ryo, Lacquement, Willem, adjoints.

Renaux, Bourgois, Legrand, Briet, Dhallain, Moreau, Vienne, Destombes, Lepercq, Bonne, Debuisne, Cauchelier, Bonne, Debuisne, Vaissier, Degremont, Tranoy, Bonnel, Beghin-Bonave, Reboux, Largillière, Degand, Delebois, Demarquette.

Absents : MM. Filipo, Spel, Delétoile, Carette, Pennel, Saun, Cordonnier, empêchés.

Le Conseil,

Vote les crédits suivants à inscrire au budget de 1883 :

808 fr. 64 pour le règlement des mitoyennetés de la salle d'asile, rue de l'Industrie;

705 fr. 63 pour le règlement des mitoyennetés du groupe scolaire situé front aux rues de Naples, de Rome et Solferino;

462 fr. 68 due au sieur Constant Petit, pour les mitoyennetés de l'école maternelle Boulevard de Strasbourg;

Adopte les conclusions du rapport de M. le directeur du service de la voirie, au sujet de l'acquisition amiable de diverses parcelles de terrain incorporées à la voie publique par suite d'alignement, et s'en rapporte à la décision du jury en ce qui concerne la fixation de l'indemnité due à MM. Lepoutre-Toller et Desobry, pour deux parcelles cédées rue du Fresnoy et d'Archimède;

Homologue les procès-verbaux constatant la réception définitive des travaux suivants :

Pavage de la chaussée de la Halle centrale, dans la partie comprise entre les rues de la Sagesse et de l'Union;

Mobilier personnel de l'école des garçons, rue Delezenne;

Construction d'un aqueduc central dans la partie de la rue de Mouveaux, comprise entre la rue d'Italie et le chemin de la Makellerie;

Homologue 13 rapports présentés par la Commission des logements insalubres, concernant les propriétés ci-après :

Travaux d'assainissement prescrits :

Cour du Tilleul, n° 11, propriétaire M. Delerue, rue de Ma-Campagne ;

Rue du Tilleul, n° 114, propriétaire, Mme veuve Dujardin, rue des Fossés;

Rue du Tilleul, n° 114, propriétaire, Mme veuve Platel, rue de Lannoy, 179 ;

Rue du Tilleul, n°s 142, 144, propriétaire, M. Bucson, rue du Tilleul ;

Conr du Tilleul, propriétaire, M. Bucson, rue du Tilleul ;

Cour Bucson, rue dn Tilleul, propriétaire, Mme venve Vigin, rue de Lannoy, 305 ;

Cité impasse Duguesclin, propriétaire, la Compagnie immobilière ;

Maisons rue d'Hem, propriétaire, Mlle Piat, rue Pellart ;

Cour rue du Grand-Chemin, propriétaire, M. Devailly, rue de Valmy, à Lille ;

Maisons rue de l'Epeule, propriétaire, M. Louis Derville, rue St-Vincent-de-Paul ;

Maison cour Derville, rue de l'Epeule, propriétaire, Mme veuve Larivière, rue de l'Epeule, 15;

Maison rue des Arts, 193, propriétaire, M. Louis Derville, rue St-Vincent-de-Paul.

Interdiction. — Maison rue du Tilleul n° 22, propriétaire, M. Delos-Delerue, rue de Soubise.

Sur la proposition de M. Moreau :

Emet le vœu, par 16 voix, 10 abstentions et 2 voix contre :

« Que les conseillers municipaux soient rétribués, au moyen de jetons de présence, tant » pour les séances du Conseil que pour les » séances des Commissions, 2° que des allocations spéciales soient attribuées au Maire et à » ses adjoints. »

M. Reboux, ayant demandé la question préalable et le vote nominal;

Ont voté pour la question préalable :

MM. Beghin-Bonave, Reboux.

Contre : MM. Roussel, Lacquement, Willem, Bourgois, Briet (avec réserve), Dhallain, Moreau Vienne, Destombes, Lepercq, Bonne, Debuisne, Degremond, Tranoy, Bonnel, Largillière, Degand, Delebois, Demarquette.

Se sont abstenus : MM. Léon Allart, Ryo, Renaux, Legrand, Godefroy, Caudrelier, Vaissier.

Pour l'adoption du vœu :

Ont voté pour : MM. Roussel, Lacquement, Bourgois, Dhallain, Moreau, Vienne, Destombes, Lepercq. Bonne, Debuisnes, Degremout, Tranoy, Bonnel, Degand, Delebois, Demarquette.

Contre : MM. Beghin-Bonnave, Reboux.

*Se sont